



Après travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante

OBJECTIFS

- > Connaître la réglementation relative à l'examen visuel dans le contexte de l'amiante
- > Connaître et comprendre la norme NF X46-021
- > Savoir réaliser l'intervention
- > Savoir rédiger les documents inhérents

PUBLIC VISÉ

- > Personnel d'encadrement de chantier ou technique des entreprises de traitement de l'amiante

PRÉREQUIS

- > Avoir plus de 18 ans
- > Être titulaire d'une attestation de compétence sous-section 3 en cours de validité
- > Maîtrise du français (lu, écrit, parlé),

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Séances de formation en salle
- > Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- > Formateur attesté par l'INRS et l'OPPBTP en tant que formateur sous-section 3

ÉVALUATIONS & SUIVI

- > Evaluation :
Questionnaire à choix multiples et évaluation pratique
- > Sanction :
Certificat de réalisation portant la nature, la durée et les objectifs de l'action ainsi que les résultats à l'évaluation des acquis
Feuilles d'émargement signées par demi-journée

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > La réglementation
- > La norme NF X46-021 : la comprendre et la mettre en application
- > Les conditions d'intervention et de réalisation : mise en situation pratique
- > La rédaction de PV et rapports

LIEU & MODALITES

- > Dans les locaux de **Conseil & Formation Amiante** ou chez le client
- > Effectif maximum : 10
- > Durée : **1 jour**, soit 7 heures.

TARIF

- > En INTRA : 1 700 € HT / session soit 2040 € TTC
- > En INTER : 345 € HT / participant soit 414 € TTC